

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine et patrimoine
Acquisition
N° 03.01.01

Séance du 18 novembre

L'an deux mil - vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERNARD Nelly, M. CORNET Anthony, Mme GIVERT Monique

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
12 / 11 / 2020

Date d'affichage
19 / 11 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Proposition d'acquisition de la parcelle AB 54

Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante de faire une proposition d'achat aux propriétaires de la parcelle AB 54 d'une superficie de 5 ares 28 au prix de 10 euros l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à entamer les démarches et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commande publique
Marché public
N° 01.01.02

Séance du 18 novembre

L'an deux mil - vingt. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 8
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERNARD Nelly, M. CORNET Anthony, Mme GIVERT Monique

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
12 / 11 / 2020

Création de 4 appartements dans le bâtiment de
l'ancienne école / Avenant N° 1 au marché

Date d'affichage
19 / 11 / 2020

Le Maire indique au conseil que des travaux supplémentaires doivent être engagés au niveau du lot " Charpente / Couverture"

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

En effet, après démolition des plafonds, il a été constaté que les solives et planchers présentent des insuffisances voir des structures mettant en cause l'intégrité du bâtiment.

et publication du :

./././....

Après avis du bureau de contrôle et de l'architecte, il convient de procéder :

1 / au remplacement des solives et planchers combles / 1er étage pour un coût estimé de 7 886 euros HT

2 / au renforcement des solives du 1er étage / rez- de - chaussée pour un coût estimé à 4 230 euros HT

3 / au niveau de l'extension , vu l'état de la charpente, il convient de remettre à neuf pour un montant de 3 792 euros HT

Le Maire précise que ces travaux ne pouvaient pas être prévus au marché initial du fait de l'absence de visibilité.

Il convient donc de valider l'avenant N° 1 proposé par l'architecte, à savoir :

Montant du marché initial :	74 416 , 45 euros
Travaux en plus- value :	14 761 , 00 euros
Nouveau montant du marché :	89 177 , 45 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cet avenant et autorise Mr le Maire à le signer.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine de compétences
par thème
Culture
N° 08.09.03

Séance du 18 novembre

L'an deux mil - vingt. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERNARD Nelly, M. CORNET Anthony, Mme GIVERT Monique

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
12 / 11 / 2020

Date d'affichage
19 / 11 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Concours photos 2020

Vu la délibération du 05 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à organiser un concours photos pour l'année 2020.

Vu le nombre peu important de participants (7 pour les plus de 18 ans et 1 pour les moins de 18 ans), il est impossible de désigner des gagnants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de ne pas établir de classement et d'octroyer un chèque cadeau d'une valeur de 25 euros à chaque participant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institution et vie politique
Délégation de signature
N° 05.05.04

Séance du 18 novembre

L'an deux mil - vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 8
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme BERNARD Nelly, M. CORNET Anthony, Mme GIVERT Monique

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
12 / 11 / 2020

Réhabilitation de l'école en logements Assurance dommages

Date d'affichage
19 / 11 / 2020

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est préférable de souscrire une assurance " **DOMMAGE OUVRAGES**" dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école en logements.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

Vu la proposition faite par GROUPAMA d'un montant de 4 375 , 67 euros TTC

et publication du :

./././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à signer la-dite convention avec GROUPAMA.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

